

ON SURVEILLE POUR VOUS

Bulletin d'information lanauchois

Juin 2012 | NUMÉRO 13

Se protéger du soleil... une habitude répandue ?

Peu publicisées il y a quelques années, les mesures de protection contre les rayons du soleil sont de nos jours connues d'un large public. Sont-elles pour autant privilégiées par la population lanauchoise? Voilà une question à laquelle les données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*, menée en 2009-2010 auprès de la population de 12 ans et plus vivant dans les ménages privés, tentent de répondre.

Sous le soleil...

Selon les résultats de cette enquête, une forte majorité de la population lanauchoise s'expose au soleil **au moins 30 minutes chaque jour entre 11 h et 16 h la fin de semaine ou lors d'une journée de congé typique au cours des mois d'été.**

Cette habitude, fort inégale selon le sexe et l'âge, est ainsi beaucoup moins répandue chez les Lanauchoises que chez les Lanauchois. Presque généralisée chez les moins de 45 ans, la proportion de la population déclarant une exposition prolongée au soleil diminue avec l'avancée en âge.

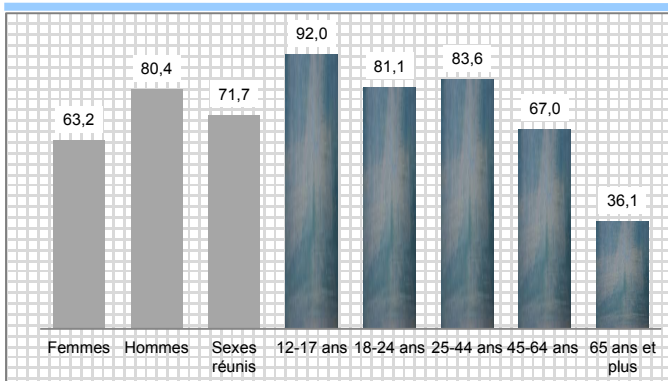
Les moyens de protection contre le soleil

Parmi les personnes qui s'exposent au soleil pendant 30 minutes, nombreuses sont celles qui affirment s'en protéger. Dans Lanaudière, 75 % de la population de 12 ans et plus déclare utiliser régulièrement (« Toujours ») ou « Souvent ») au moins un moyen de protection contre le soleil. À l'inverse, 3 % affirme ne jamais y avoir recours.

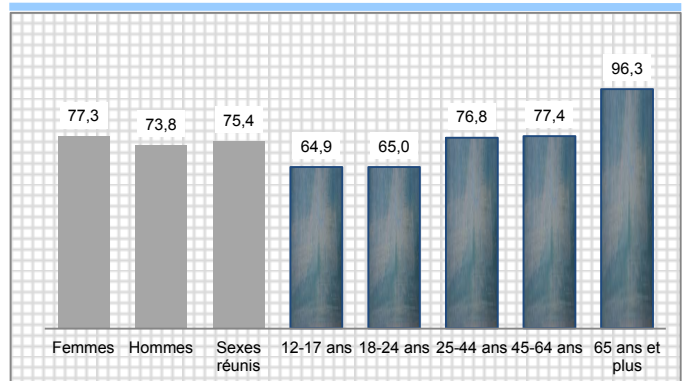
L'emploi régulier d'un moyen de protection contre le soleil ne varie pas selon le sexe. Cette pratique est toutefois moins fréquente chez les plus jeunes qu'elle ne l'est au sein de la population plus âgée. Elle varie de 65 % à moins de 25 ans à 96 % chez les 65 ans et plus.

Population de 12 ans et plus exposée au soleil au moins 30 minutes chaque jour entre 11 h et 16 h la fin de semaine ou lors d'une journée de congé typique au cours des mois d'été et qui se protège du soleil selon le sexe et l'âge, Lanaudière, 2009-2010 (%)

Population exposée



Population exposée et qui se protège



Source : STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010*, fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) version sur CD-ROM, numéro 82M0013XCB-2011000 au catalogue 2011.

Le cancer de la peau et les rayons ultraviolets

Les Lanaudoises préfèrent de beaucoup **se placer à l'ombre ou s'enduire le visage ou le corps d'un écran solaire** pour se protéger du soleil lorsque l'exposition dure 30 minutes ou plus. Elles sont majoritaires à renoncer au port du chapeau ou à la jupe longue pour se protéger du soleil. Chez les Lanaudois, **le port du chapeau (ou de la casquette)** est la mesure de protection la plus souvent privilégiée, alors que l'utilisation d'un écran solaire et le port d'un pantalon long le sont beaucoup moins.

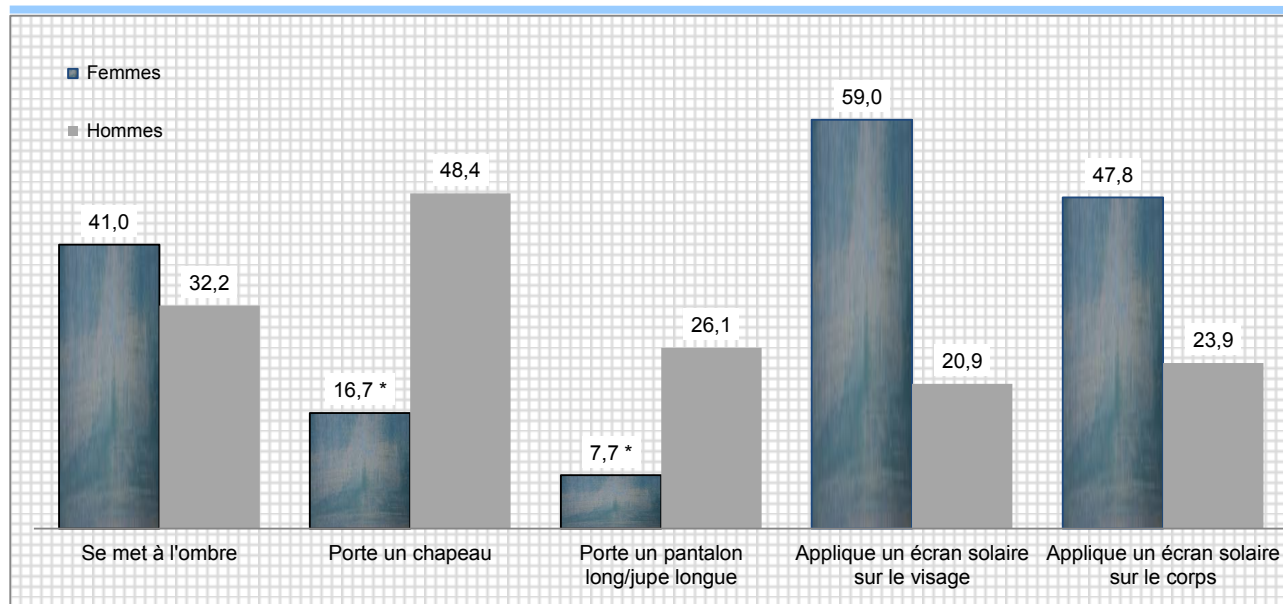
Les pourcentages de personnes ayant recours à un écran solaire sur le visage ou le corps pour se protéger du soleil sont les mêmes à tous les âges. Comparativement aux 12-24 ans, les aînés sont plus nombreux, en proportion, **à se placer à l'ombre, à porter un chapeau ou à se vêtir d'un vêtement long** (données non présentées).

Bien que le soleil puisse avoir des effets bénéfiques sur la santé, ses rayons ultraviolets (UV) sont nocifs. Ils peuvent être la source de certains cancers, dont celui de la peau, et du vieillissement prématuré de la peau.

Le cancer de la peau constitue la forme de cancer la plus répandue. Son incidence n'a cessé d'augmenter au cours des trente dernières années. La plupart des cancers de la peau sont bénins. Ils apparaissent à un âge avancé et progressent lentement. Environ 5 % des cancers de la peau peuvent être mortels. Ces cancers malins, appelés mélanomes, se manifestent à un plus jeune âge et progressent rapidement sur n'importe quelle partie du corps. Chaque année, dans Lanaudière, une soixantaine de personnes sont diagnostiquées pour ce cancer et près d'une quinzaine en décèdent.

Pour prévenir le cancer de la peau, il est recommandé d'**éviter l'exposition aux sources artificielles de rayons UV** (lits de bronzage, lampes solaires) et d'**utiliser un moyen de protection contre le soleil** lorsque l'exposition dépasse 30 minutes entre 11 h et 16 h.

Population de 12 ans et plus exposée au soleil au moins 30 minutes chaque jour entre 11 h et 16 h la fin de semaine ou lors d'une journée de congé typique au cours des mois d'été et ayant utilisé « Toujours » ou « Souvent » une protection contre le soleil selon le moyen et le sexe, Lanaudière, 2009-2010 (%)



* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

Source : STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010*, fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) version sur CD-ROM, numéro 82M0013XCB-2011000 au catalogue 2011.

Conception graphique : Josée Payette
Rédaction : André Guillemette et Christine Garand
Sous la coordination de : Élisabeth Cadieux
Mise en pages : Sylvie Harvey

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Deuxième trimestre 2012
ISSN : 1925-783X (PDF)
1925-7848 (en ligne)

Agence de la santé
et des services sociaux
de Lanaudière
Québec

Pour plus d'information concernant ce bulletin, le lecteur est invité à consulter le SYLIA sur le site Web de l'Agence au : www.agencelanaudiere.qc.ca/sylia sous la rubrique *Statistiques*